

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 69 octobre 2025

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20

Ouverte du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h - Fermée mercredi après-midi
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com
 : [communearcetsenans](#) - : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Cette fin d'année est très riche en la concrétisation des décisions, ou actions prises dans les mois, voire les années précédentes.

Nous allons mettre en œuvre 4 actions principales :

- 1- L'enquête publique du PLU.
- 2- La réfection du château d'eau.
- 3- La viabilisation de la 1ère tranche de l'agrandissement de la zone commerciale.
- 4- La construction des vestiaires du terrain de sports.

1 - L'enquête publique du PLU débutera le vendredi 3 octobre au matin, pour se terminer le lundi 3 novembre au soir. Vous pourrez, entre ces deux dates, consulter tous les plans ainsi que le règlement des zones. A la suite de cette consultation, si vous avez des observations à faire, vous devrez les porter sur le registre d'enquête. Pour vous aider, le Commissaire enquêteur sera disponible les 3 et 13 octobre de 9h à 12h et les 23 octobre et 3 novembre, de 14h à 17h. Un ordinateur sera à votre disposition pour faciliter la compréhension des plans en les agrandissant. A la suite de l'enquête, le Commissaire enquêteur rendra compte de ses conclusions aux services de l'Etat, ainsi qu'à la Commission communale.

2 - La réfection du château d'eau consiste à reprendre toute la façade extérieure avec le changement de l'échelle. Puis suivra la réfection intérieure de la cuve de 400 m³, ainsi que le remplacement de canalisations inox. La durée des travaux est d'environ 5 mois avec démarrage le 15 octobre, pour une fin prévue en mars 2026, en fonction des conditions météo qui peuvent retarder cette réalisation. Pendant la période des travaux intérieurs il est fort possible que quelques désagréments de débit d'eau se fassent sentir.

3 - La viabilisation de la 1^{re} tranche de l'agrandissement de la zone commerciale va consister en la construction des voiries, ainsi que celle des parkings. La vente des lots commerciaux devrait intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2026. Je rappelle que ce projet consiste en la création ou au transfert de 6 boutiques pour de l'activité commerciale, artisanale ou professionnelle, avec 4 à 5 appartements en étage, en la création de 4 places de terrain à bâtir pour des maisons individuelles et de 7 maisons jumelées sur des terrains individualisés. A noter que l'enfouissement de la ligne haute tension est en cours et qu'un transformateur sera installé sur le site dans le courant de l'année, pour la desserte EDF des futures constructions.

4 - Construction de vestiaires sur le terrain de sports. Le projet est en cours, les subventions ont été demandées et nous sommes en attente de celles-ci pour lancer les travaux. Le Conseil est très prudent sur cette réalisation. En effet des voyous prennent un malin plaisir à casser notamment l'ancien vestiaire, alors qu'il n'y a rien à voler à l'intérieur. A chaque fois une plainte est déposée à la gendarmerie, mais le plus souvent elle est classée sans suite... ?

Nous craignons que ces dégradations se produisent dans les vestiaires neufs, d'où l'étude de construction, en bout des anciens vestiaires, d'un logement pour un gardien à demeure, avec caméras, alarme, projecteur à déclenchement à chaque présence. Depuis le début de l'année et comme les années antérieures malheureusement, un certain nombre de plaintes a été déposé, soit par la Commune, soit par le Football Club Mouchard-Arc et Senans (FCMA). Il faut savoir que pour cette seule association, 180 enfants ou ados utilisent à tour de rôle cette infrastructure !

Evidemment, la solution serait de ne rien faire et donc de prendre la responsabilité de saborder le foot. Mais posons-nous la question : que vont devenir les utilisateurs... ?

Par ailleurs, de plus en plus les week-ends sur ARC-ET-SENANS sont chargés en incivilités de tous ordres : vandalisme sur les boîtes aux lettres, destructions diverses sur du mobilier urbain, pénétration de force dans les bâtiments communaux, vol de câble d'alimentation des lampadaires, non-respect de la tranquillité des habitants : motos en échappement libre, non immatriculées, violation de la propriété privée la nuit avec tapage etc. Force est de constater que l'éloignement des brigades de police participe grandement à l'accomplissement de ces nuisances. Aussi, pour faire régresser ces dernières, j'invite chacune et chacun à composer le 17 chaque fois que c'est nécessaire !

Enfin, le repas des anciens se tiendra à la salle des fêtes le dimanche 16 novembre. Les personnes de 72 ans et plus, domiciliées à Arc et Senans, recevront une invitation dans le courant du mois d'octobre. Les conjoints sont bien entendu, invités. Le bulletin d'inscription au bas de l'invitation devra être retourné en mairie après avoir été complété.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne fin d'année à toutes et à tous,

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens, Informations

En page 4

- Histoire

Entre Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Approbation de la location** de l'appartement situé au 2^e étage gauche de la mairie, devenu vacant, à la candidate ayant déposé un dossier complet, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour un loyer mensuel de 461,10 € + 107,50 € de provision mensuelle sur charges.
- ▶ **Lors de sa séance du 23 juin 2025**, le Conseil communautaire a validé la création d'un PLUi. Les Conseils municipaux doivent valider cette décision. Pour ce faire, il faut que 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population totale, adoptent cette action. Le Maire met en garde le Conseil communautaire afin qu'il prenne bien en compte la proximité de l'échéance électorale qui va évidemment modifier la représentation des communes mi-mars 2026 et par là même, la volonté de collaborer ou non à ce PLUi. Est-il sage de faire valider cette proposition par des Conseils municipaux qui seront, à n'en pas douter, remaniés dans quelques mois ? Le SCoT en cours définit déjà largement les possibilités de développement des communes. A noter que celles-ci ont parfaitement la possibilité de conserver les règles d'urbanisme existantes dans leur commune : PLU, carte communale, RNU... L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour les raisons ci-dessus, de refuser la construction de ce PLUi.
- ▶ **Par tirage au sort**, trois personnes ont été désignées pour les Jurés d'Assises 2026.
- ▶ **Trois offres ont été déposées** suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de réfection du château d'eau. Le Conseil propose de retenir l'offre de l'entreprise ETANDEX pour la somme de 416 405 € H.T. Les demandes de subvention ont été déposées. Pour la réalisation des travaux, un plan de financement sera proposé lors d'une prochaine réunion de Conseil.
- ▶ **Le Maire expose au Conseil municipal** qu'il convient d'apporter une modification au marché des travaux d'alimentation en eau de la rue des Graduations et rue du Centre Bourg, par l'ajout d'un avenant ayant pour but la suppression de la conduite d'eau potable dans un terrain privé et son renouvellement dans la rue du Chaillolet, en parallèle des réseaux d'assainissement et d'eaux usées. Cet avenant se monte à + 13 440,90 € HT, soit 16 129,08 € TTC. Le Conseil accepte ce nouveau montant et autorise le Maire à signer l'avenant.
- ▶ **Le Conseil municipal approuve** la nomination d'une nouvelle personne qui s'est portée candidate pour le gardiennage de l'église communale à partir du 1^{er} juillet 2025. Le montant de l'indemnité annuelle sera calculé en fonction de la circulaire préfectorale.
- ▶ **Accord est donné à ENEDIS** pour enfouir la ligne à haute tension qui surplombe les futures constructions de la zone du Puits et par là même, de traverser la propriété communale.
- ▶ **Pour la réfection du château d'eau**, le Maire rappelle au Conseil municipal, la nécessité de souscrire à un emprunt. Le Conseil valide l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté aux conditions ci-après : montant du capital emprunté : 180 000 €, sur 12 ans, au taux fixe de 3,19 %, remboursement trimestriel. Frais de dossier 180 €.
- ▶ **Le Maire présente au Conseil municipal** la demande de participation de la commune au « Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté » (FAAD). Ce fonds est alimenté par les contributions des communes, de la Caisse d'allocations familiales de Besançon, de la Mutualité sociale agricole, sur la base de 0,30 €/habitant. Le Maire propose pour le FSL une participation de 0,61 €/habitant et de 0,30 €/habitant pour le FAAD. Le Conseil municipal valide la proposition du Maire.
- ▶ **Les appartements situés 28 Grande Rue**, dans le parc de la mairie au rdc et 7 Place de l'Église, devenus vacants, ont été reloués à compter du 1^{er} septembre pour un loyer mensuel respectif de 380 € + 80 € de provision sur charges et 570 € + 120 € de provision sur charges. Le Conseil valide ces deux candidatures.
- ▶ **Le Conseil municipal a destiné à l'affouage** le produit des coupes des parcelles 11, 21, 41, 42, 48 ainsi que les houppiers de chablis sur l'ensemble de la forêt communale et a fixé à 20 stères le volume d'affouage par affouagiste, les portions étant attribuées par tirage au sort. Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 150 € pour 20 stères. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2026 et le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2026, pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
- ▶ **L'école communale ayant demandé une inscription** de classe de CM à une journée de sensibilisation à la prévention routière et l'organisation de cette journée étant subordonnée au versement d'une subvention de 150 €, le Conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

L'espace culturel et d'animation

- 4 octobre, à partir de 20 h, feux d'artifice non tirés le 13 juillet dernier pour cause de mauvais temps.
- 5 octobre, arrivée à la Saline du trail des 2 Salines : trail, rando ou marche nordique.
- 7 octobre, concert de musique baroque italienne organisé par la bibliothèque, salle des fêtes à 20 h, entrée libre.
- 11 octobre, apéro concert organisé par le Comité des fêtes, salle des fêtes à 19 h 30, entrée libre, buvette, petite restauration.
- 19 octobre, loto organisé par le Club de Récréation Automnale, salle des fêtes. Ouverture des portes à 13h30, début des jeux à 14h.
- 25 octobre, soirée costumée organisée par Les Trois Coups pour fêter Halloween à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 17h. 18h tournoi de fléchettes en doublette puis concert à 21h. Buvette et restauration.
- 11 novembre, loto organisé par le FCMA, salle des fêtes. Ouverture des portes à 12h30, début des jeux à 14h.
- 16 novembre, repas des anciens à la salle des fêtes, sur invitation.
- 5 décembre, soirée téléthon à la salle des fêtes.
- 7 décembre en après-midi, loto organisé par les pompiers au profit du téléthon.



Nos citoyens

Nouveaux habitants

- Rose et Christian VARIN

Naissance

- Mathéo JEANNET le 21 juillet 2025

Mariages

- Florence ROBARDET et Pascal MANDA le 12 juillet 2025
- Antoine DERNONCOURT et Olga LEGARDEUR le 21 août 2025
- Pierre PONCET et Nathalie TABARDEL le 23 août 2025
- Arthur DODANE et Fabienne SUBLET le 30 août 2025

- Maxime ADAMCZEWSKI et Lucile PIGNOL le 30 août 2025

Décès

- Raymond GRELARD le 11 juillet 2025
- Danielle DELIOT née LAURENT le 24 juillet 2025
- Eva LOCATELLI née DE OLIVEIRA le 1^{er} août 2025
- Bernard CHENU le 5 août 2025
- Georges MOREILLON le 15 août 2025
- Christian GENESTIER le 2 septembre 2025
- Colette MOTTAS née DERBECQUE le 3 septembre 2025

Nous avons également appris le décès de Josette GENESTIER, née GAFFIOT, le 27 juillet 2025

Informations

Les inscriptions pour bénéficier d'un lot d'affouage seront reçues en mairie, entre le 1er et le 24 octobre 2025. Pour l'inscription, vous voudrez bien vous munir d'un chèque de règlement de 150 € à l'ordre du Trésor Public et d'une attestation d'assurance précisant que les travaux d'affouage sont inclus dans votre contrat.

L'opération brioches aura lieu cette année du 6 au 12 octobre 2025. Entre ces deux dates vous aurez la visite de bénévoles qui proposeront des brioches au profit de l'APEI d'Arbois. Le prix minimum est le même que l'an dernier, soit 6 €. Le bénéfice de cette année 2025 servira à participer à l'amélioration du quotidien des résidents d'Arbois et de Cramans et de leurs activités, ainsi qu'à programmer la construction du nouvel ESAT d'Arbois qui devrait débuter en janvier 2026. Le bénéfice de la vente 2024 a permis d'acheter des fauteuils pour les salons des foyers d'Arbois et Cramans. Merci par avance pour votre bon accueil et votre générosité.

La carte Avantages Jeunes est en vente à la bibliothèque au prix de 10 € et pour tous les moins de 30 ans (il n'y a pas d'âge minimum) il faut avoir moins de 30 ans le jour de son acquisition. Elle est valable du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026. Pour l'obtenir, il convient de vous munir d'une pièce d'identité et d'une photo d'identité récente.

L'association COMPL'CITE, avec le soutien du département, propose pour les habitants de la commune de plus de 60 ans, des « ateliers numériques et atelier mémoire », dont l'accès sera gratuit. Ils auront lieu dans la salle multimédia située 52 Grande Rue. Les ateliers numériques auront lieu les 18, 25 novembre et 2, 9 et 16 décembre de 9h30 à 11h30. Le contenu de ces ateliers a pour but d'être à l'aise avec son téléphone, savoir utiliser les applications, communiquer, se divertir ...

Quant à l'atelier mémoire, il aura lieu les 21, 28 novembre et 5, 12 et 19 décembre de 9h30 à 11h30. Le contenu de cet atelier a pour but de se concentrer, réfléchir, s'entraîner, se rencontrer, jouer et partager.

Inscription obligatoire, nombre de places limité. Renseignements et inscriptions auprès de Maryse au : 07 87 82 63 33

Le scoutisme laïc sur Arc-et-Senans, ça commence à la rentrée !

Suite à la demande de plusieurs familles, des activités de scoutisme laïc vont débuter sur le secteur d'Arc-et-Senans. Ouvertes aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans, ces rencontres auront lieu un dimanche toutes les 2 à 3 semaines, pour une journée complète en pleine nature.

Au programme de cette aventure : découverte de la nature, débrouillardise, vie en collectivité...

Notre approche s'appuie sur des valeurs d'entraide, de respect, de laïcité et de citoyenneté.

Ici, chacun peut grandir à son rythme, développer son autonomie et vivre des expériences uniques, loin des écrans et proches de la nature.

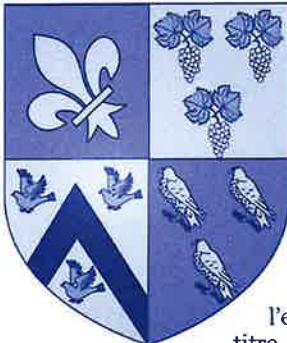
Les premières activités démarrent début octobre, et les inscriptions sont ouvertes !

► Plus d'informations sur : www.eclaireurslaiques.org

Contact : contact@eclaireurslaiques.org / Tél. : 06 47 25 34 95

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LES ARMOIRIES DE LA COMMUNE (suite)



Seconde référence historique retenue pour nos armoiries, celles de la famille Iselin de Lanans, figurent au premier quart de l'écartelé : de gueules à une fleur de lys d'or mise en bande (une fleur de lys jaune en diagonale sur fond rouge). Cette famille de patriciens, originaire de Bâle, est venue s'installer en Franche-Comté à l'époque où la Réforme protestante de Zwingli s'est propagée dans les cantons suisses, à partir de celui de Zurich. Désireux de conserver la religion catholique, Wolfgang d'Iselin émigra pour s'installer en Franche-Comté voisine, qui faisait encore partie du Saint-Empire des Habsbourg, où il épousa l'héritière de la maison de Lanans, dans l'actuel canton de Bâle, dont il releva le nom, son épouse étant la dernière du nom.

Les Iselin de Lanans y firent fortune et agrandirent leurs possessions : Claude François, quatrième génération des Iselin, acheta la seigneurie de Roulans en 1641. Celui-ci obtint de l'empereur Ferdinand III de Habsbourg, le titre de baron du Saint Empire (« *Freiherr* », d'où le titre « *Libre* » que l'on trouve plus tard associé à leur patronyme) pour s'être distingué pendant la

guerre de Trente Ans contre les Suédois. Son fils aîné, François Ferdinand, servit de même l'armée impériale et le fils de ce dernier, Hyacinthe Libre, intégra lui aussi l'armée, mais cette fois en France, comme officier, la Franche-Comté avait été entre-temps, rattachée au royaume de France. Il compléta alors ses armoiries, composées de l'aigle bicéphale des Habsbourg, avec la fleur de lys des Bourbons, comme on peut le voir sur la sépulture de son fils Théodule François Libre d'Iselin de Lanans à Freising en Bavière, où il est décédé en 1809.

Ses deux fils, Théodule François (1733) et Claude Louis (1736) embrassèrent eux-aussi la carrière militaire, conformément à la tradition familiale et participèrent aux campagnes de la guerre de Sept Ans dans l'armée française, honorés par le roi de France avec la croix de Saint-Louis.

Théodule François né Libre d'Iselin de Lanans épousa le 8 mai 1711 Marie Gabrielle Antoinette de Grammont, dont le père, Pierre de Grammont, était propriétaire par héritage du côté de sa seconde femme, Marie Henriette Vaudrey de Beveuges, d'un quart des terres de Roche et de Château Rouillaud, acquis en 1740 par Agathange de Brun. Pierre de Grammont racheta pour ses trois filles, leurs parts aux deux autres cohéritiers, le marquis de Lugeac, qui en possédait la moitié et la comtesse de Rully, qui en avait le dernier quart, toujours par le biais d'héritages, après le décès de la marquise de Montagu de Boutavant, héritière d'Agathange de Brun, restée sans descendance.

En 1776 Théodule François d'Iselin de Lanans, qui avait ses entrées à la cour, présenta au roi Louis XVI, comme représentant des trois filles de Grammont, copropriétaires de la terre de Roche et de Château Rouillaud, un mémoire dans lequel il demandait une indemnisation pour le préjudice subi suite à la réquisition des terrains nécessaires à la construction de la saline d'Arc. Après une étude diligentée par les commissaires et l'inspecteur général des domaines du Roi, Louis XVI accéda à leur demande et proposa alors de leur racheter le domaine, réputé de très bon rapport, ce qui fut réalisé en 1779. À titre d'indemnité pour non jouissance des terres réquisitionnées durant les années précédant l'achat, le roi accorda une indemnité de 4 000 livres en plus du montant de la vente.

Après avoir été député de la noblesse aux États Généraux de 1789, Hyacinthe émigra en 1791 avec son frère Louis Maximilien, leurs biens furent confisqués, leur château de Roulans détruit. Chassée de Lanans, sa femme, Marie Gabrielle Antoinette de Grammont, déclarée veuve dans plusieurs documents officiels, dont l'acte de décès de son père en 1792, obtint le 27 mars 1799, le divorce pour cause d'émigration de son mari. Elle décéda sans descendance à Besançon en 1833.

Pensionnés par l'Angleterre, les deux frères combattirent dans l'armée contre-révolutionnaire et, guerre terminée, s'installèrent à Munich en 1801, où les troupes du Prince de Condé furent dissoutes. Ne pouvant pas rentrer en France, où ils étaient inscrits par Fouché¹ sur les listes des émigrants hostiles à la France. Hyacinthe d'Iselin de Lanans décéda de la dysenterie à Freising en Allemagne en 1809, où son frère Louis Maximilien lui fit construire une stèle². Il regagna la France au moment de la Restauration en 1814 et décéda sans descendance masculine en 1822. Avec lui s'éteignit la lignée des Iselin de Lanans.

1 - Joseph Fouché, ministre de la police sous la Révolution puis sous l'Empire.

2 - Hans Gruber, revue « Amperland », périodique trimestriel des districts Dachau, Freising et Fürstenfeldbruck, 1982, p. 236 et suivantes.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillet, D. Chevalier, M.T. Cretin, K. Lefevre, P. Percier, G. Vernerey
Impression : AEM GRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 202509.0198 - Dépôt légal N° 824